Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 150 (2005)

Heft: 8-9

Artikel: La sécurité militaire

Autor: Hürlimann, Urs

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-346513

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



La Sécurité militaire

La Sécurité militaire est issue de la fusion entre la Sécurité militaire de l'Armée 95 et le Corps des gardes-fortifications. Séparée de l'Infrastructure de défense depuis le 1^{er} janvier 2005, elle se compose désormais d'éléments de police militaire et d'éléments du Centre de compétences pour l'élimination des munitions non explosées, ainsi que pour le déminage militaire et humanitaire.

■ Brigadier Urs Hürlimann¹

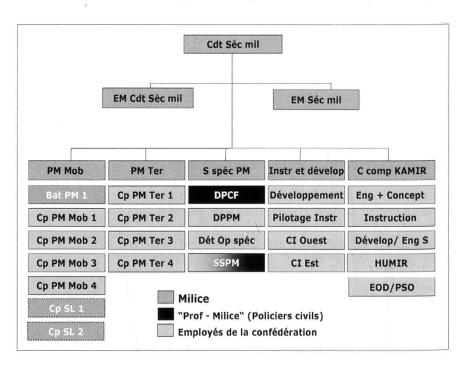
Subordonnée directement au commandant des Forces terrestres, la Sécurité militaire exerce la fonction de police de l'armée et appuie aussi de façon durable le Corps des gardesfrontière ainsi que les polices civiles dans des engagements subsidiaires de sûreté.



L'activité de police militaire se fonde sur l'article 100 de la loi sur l'armée et l'administration militaire, qui stipule que la Sécurité militaire doit accomplir des tâches de police judiciaire et de police de sûreté dans le domaine de l'armée, qu'elle doit prendre des mesures préventives contre l'espionnage et le sabotage, lorsque l'armée est engagée dans un service de promotion de la paix, un service d'appui ou un service actif. Elle doit aussi assurer la protection des personnes exer-çant la charge de Conseiller fédéral, de Chancelier de la Confédération ainsi que celle d'autres personnes, lorsque l'armée est convoquée pour un service d'appui ou un service actif.

Le commandement de la Sécurité militaire se trouve au quartier général des Forces terrestres à Berne.

La Police militaire mobile, la Police militaire territoriale, les Services spéciaux de la police militaire et l'instruction sont répartis dans l'ensemble de la Suisse pour l'accomplissement de leurs fonctions. L'emplacement principal du Centre de compétence KAMIR se trouve à Thoune. La Sécurité militaire est une formation semi-professionnelle, ce qui signifie que la Police militaire territoriale et l'instruction comprennent uniquement des militaires professionnels, tandis que la Police militaire mobile et les Services spéciaux accomplissent leurs tâches dans une organisation mixte qui comprend des militaires professionnels et des miliciens.



^{&#}x27;Commandant de la Sécurité militaire.



Les militaires professionnels de la Sécurité militaire se présentent dans une tenue de couleur olive qui permet de les identifier immédiatement comme organe de police de l'armée. Ils possèdent aussi la tenue de camouflage qu'ils portent en cas de nécessité.

Le domaine de l'instruction prépare à leurs engagements les formations de milice prévues pour des engagements subsidiaires de sûreté, mais la Sécurité militaire dispose aussi de sa propre Ecole de police militaire. Les futurs collaborateurs de la Police militaire territoriale y suivent une instruction de quatorze mois qui les prépare à leurs tâches. Cette instruction est comparable à celle qui est dispensée dans les corps de police civils. Dans les écoles et les cours de l'armée, c'est la Sécurité militaire qui est chargée de donner l'instruction sur la sécurité en matière de circulation militaire. Les recrues engagées comme grenadiers dans la Police militaire suivent l'instruction de base et les cours de perfectionnement dans la Formation d'application de l'infanterie.

Les trois formations de milice de la Sécurité militaire constituent le complément indispensable aux formations professionnelles. Il s'agit du bataillon de police militaire 1 (bat PM 1), du détachement de protection du Conseil fédéral (DPCF) et du service de sécurité de la police militaire (SSPM). Le bat PM 1 se compose de militaires des différentes armes professionnelles, et certains postes de cadres sont occupés par des policiers professionnels. Le DPCF et le SSPM sont, à quelques



Arrestation.



Garde rapprochée.



Contrôle de la circulation.



rares exceptions, composés exclusivement de policiers professionnels qui disposent de l'instruction spéciale requise. Ce système permet de garantir une collaboration parfaite à l'engagement avec la police civile. De plus, la sécurité militaire peut compter sur l'appui de militaires en service long des compagnies d'intervention, selon leur instruction de base. Ces derniers sont engagés dans des missions subsidiaires de sûreté, principalement.

Si l'on regarde en détail la liste des prestations, on mesure toute l'étendue des activités de la Police militaire. La Police militaire mobile est engagée dans de très nombreux domaines.

Les prestations de la Police militaire mobile

- Protection de conférences, de personnes et d'ouvrages,
- · Procédure judiciaire,
- Alertes à la bombe,
- Recherche de personnes,
- Protection de transports,
- · Déplacements officiels,
- Catastrophes naturelles et technologiques,
- Appui au Corps des gardesfrontière,
- Missions TIGER/FOX (protection des avions suisses et de leurs passagers),
- Appui général à la police civile.

La Police militaire mobile fournit les prestations techniques suivantes:

- Mesures de régulation et de réglementation de la circulation,
- Contrôle de la circulation,
- · Contrôle d'accès,
- Contrôle des bagages aux rayons X,

- Fouille de personnes,
- Surveillance,
- · Garde,
- Engagement de chiens de protection, de chiens pour la détection de drogues et d'explosif,
- · Protection rapprochée,
- Protection du Commandant en chef de l'armée,
- Escorte,
- Conduite de personnalités et de véhicules de protection particulière,
- Présence préventive,
- Transports,
- Mesures de barrage,
- Protection de bâtiments et d'ouvrages,
- Perquisition de bâtiments,
- · Recherche dans le terrain.

Les prestations de la Police militaire territoriale

- Police de sûreté,
- · Police judiciaire,
- Police de la circulation.

La Police militaire territoriale fournit les prestations techniques suivantes:

- Constat lors de consommation de stupéfiants, en cas de vols, de dégâts matériels et de dommages corporels,
- Actions d'interception, d'arrestation et de fouille de suspects,
- Conduite de délinquants auprès du juge d'instruction, des tribunaux, etc.,
- Constatation des faits dans les affaires relevant de la police judiciaire,
- Recherches et mesures de protection,
- Enquêtes,
- · Perquisitions,

- Relevé des traces,
- Protection d'ouvrages,
- Garde,
- Surveillance,
- · Contrôle d'accès,
- · Contrôle des bagages,
- Protection et contrôle de personnes.
- Interrogatoires,
- Travail de recherches en vue d'élucider les faits,
- Contrôle des permis de conduire et des détenteurs de véhicules.
- Accompagnement de convois exceptionnels,
- · Escorte,
- Réglementation de la circulation,
- Barrages routiers.

Les prestations des Services spéciaux de la Police militaire

Les membres des Services spéciaux peuvent travailler en uniforme ou en tenue civile.

- Protection de conférences,
- Protection d'ouvrages,
- · Procédure judiciaire,
- · Alertes à la bombe,
- Protection des transports,
- Protection de personnes,
- · Contre-espionnage,
- Prévention d'actes de sabotage,
- Appui général à la police civile.

Les Services spéciaux de la Police militaire fournissent les prestations techniques suivantes:

- Observation, y compris documentation utile à la procédure juridique,
- · Surveillance discrète,
- · Garde discrète,
- Accompagnement discret des transports,
- · Protection rapprochée,



- · Protection du Conseil fédéral,
- Conduite de personnalités et de véhicules de protection particulière,
- Coordination des moyens militaires pour des missions spéciales de police.

Collaboration et engagements

La Sécurité militaire travaille en étroite collaboration avec l'Office de l'auditeur en chef, avec l'état-major de planification de l'armée, l'état-major de conduite de l'armée et avec les autorités civiles: l'Office fédéral de la police, le Corps des gardes-frontière, les corps municipaux de police et l'Institut suisse de police de Neuchâtel.

Aujourd'hui, la sécurité militaire est chargée en permanence des engagements «LITHOS» (appui au Corps des gardesfrontière), «TIGER/FOX», d'engagements au profit de la Swisscoy, de l'instruction à la protection des ambassades et des consulats en Suisse («AMBA CEN-TRO») et à celle du World Economic Forum de Davos. Parallèlement, elle accomplit, de manière autonome ou en collaboration avec la police civile, des missions de protection de personnes en engageant son propre service professionnel.

L'avenir

La Sécurité militaire, en tant que responsable du Centre de compétence pour la protection et la sécurité, voit son avenir dans des tâches concernant essentiellement la doctrine, les directives relatives à la protection



Déminage.

et à la sécurité, l'appui à l'instruction des formations affectées à des tâches de sécurité ainsi que la collaboration et l'échange de savoir et d'expériences avec les partenaires civils et militaires. La coopération avec les partenaires de l'armée et avec les organes civils de sécurité sera étendue. En tant que formation d'engagement, la Sécurité militaire sera un partenaire sûr, compétent, capable d'intervenir rapidement, dans toutes les situations, pour résoudre les problèmes liés à la sécurité.

La Sécurité militaire propose aujourd'hui déjà une gamme de prestations qui lui permettra à l'avenir de contribuer grandement au système général de sécurité. La Sécurité militaire doit combler les lacunes mises en lumière par le réexamen du système de sécurité intérieure de la Suisse (projet USIS) et fournir des prestations subsidiaires visant à assurer de la sécurité. Dans le contexte actuel, la politique de sécurité joue un rôle essentiel. Les attentats du 11 mars 2004 à Madrid nous rappellent que l'Europe n'est pas à l'abri d'actes de terrorisme, même si, fort heureusement, la Suisse a été épargnée jusqu'ici. La plus grande vigilance s'impose, avec la participation de la Sécurité militaire.

U.H.

Interlocuteur de la Sécurité militaire

Colonel Heinz Oesch Instruction et développement Stauffacherstr. 65 3000 Berne 22

Tél.: 031324 16 17 079 300 21 71 heinz.oesch@fwk.admin.ch

RMS № 8-9 — 2005